

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026_39

~~~~~

**SEANCE DU 5 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres votants : 14  
Date de convocation : 1<sup>er</sup> juin 2026

**PRESENTS :** *TUPIN-BRON Jean, PAREYT Alexandre, MARTIN Françoise, LUCAS Lydie, CIER Gael, TAGAND Gilberte, ROBERT Nicolas, MICHOUX Jonathan, MOTTIEZ Adrien, BENED Justine, TUPIN René, FAVRE-VICTOIRE Jean-François, CARTOTTO Alexandra*

**ABSENTS EXCUSES :** *DORIGO Rebecca (pouvoir à TUPIN-BRON Jean), FAVRE-VICTOIRE Nicolas*

Madame MARTIN Françoise a été élue secrétaire.

|                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align:center"><b>OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL DEPARTEMENTAL –<br/>CONTRAT DEPARTEMENTAL D'AVENIR ET DE SOLIDARITE 2026</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est prévu de réaliser des travaux pour la correction acoustique de la cantine scolaire pour un montant hors taxes 9 804 €.

Il propose de solliciter une aide du Conseil Départemental dans le cadre du contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS) 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation de ces travaux pour un coût prévisionnel de 9 804 € HT
- **SOLLICITE** l'aide la plus élevée possible du conseil départemental dans le cadre du CDAS 2026.
- **DIT** que le plan de financement sera constitué uniquement de l'aide du Département et de l'autofinancement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON



La secrétaire de séance,  
Françoise MARTIN

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Françoise Martin".

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*